

Classe de 4ème - 05/03/2021

En présence de :

un Parent Correspondant par Classe : Madame Ariane Lamarque (401), Madame Gaëlle Nignan (402), Madame Marie-Christine Fraysse (403), Madame Sandrine Crozat (404), Madame Aude Fraysse (405), Madame Olivia Arana de Maleville (406), Madame Sophie Clavreul (407), Madame Agnès Ghienne (408).

Madame Saada Responsable Educative et Pédagogique (REP) des 4èmes.

Madame Boissau (vice-présidente de l'Apel pour le collège, Madame Grabois, parent coordonnateur de l'Apel en 4^{ème} Mme Jourdy étant excusée).

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion s'est tenue en présentiel avec un parent correspondant par classe.

En préambule, Mme Saada remercie tous les parents correspondants pour leur aide dans le cadre de leur engagement à l'Apel. Elle remercie également d'avoir remonté les questions des parents pour assurer ensemble dans la confiance la continuité de la communication, afin que cette année scolaire se passe au mieux.

Ordre du jour

1/ Les conditions sanitaires en raison de la COVID 19

- Moral des enfants et projet d'accompagnement

Madame Saada souhaite tout d'abord féliciter les enfants qu'elle trouve très courageux au quotidien malgré les lourdes contraintes que nous devons leur imposer comme le port du masque toute la journée. Ils ne se plaignent jamais et semblent s'habituer à tout.

Par contre, Mme Saada ne trouve pas les enfants très en forme. Ils n'ont pas le moral. Les activités extra-scolaires sont réduites à néant et leur vie sociale s'en trouve lourdement impactée. Mme Saada a fait un point avec les délégués pour étudier la possibilité de mettre en place un projet qui permettrait de remotiver les enfants. A ce stade, les journées nautiques sont prévues en fin d'années, mais leur maintien sera à confirmer en fonction de la situation sanitaire. La semaine des langues qui a lieu chaque année en 4^{ème} est annulée car elle demande le brassage des enfants et des classes. Ainsi, une réflexion est lancée auprès des délégués et de l'équipe pédagogique pour élaborer un projet compatible avec les contraintes actuelles sur le temps de la semaine des langues. L'objectif étant de proposer aux enfants un temps d'enseignement différent. Par exemple, puisqu'ils connaissent tous « le Journal d'un dégonflé » étudié en anglais, le projet pourrait consister à

travailler sur « Le journal d'un confiné » qui leur permettrait d'exprimer leurs ressentis pendant cette période.

- Dernier protocole en date

SMP reçoit de nouveaux protocoles COVID 19 toutes les semaines. Il n'est donc pas toujours aisé de les mettre en place toutefois, l'établissement s'efforce d'être réactif pour appliquer les dernières directives. A titre d'exemple, la veille des vacances d'hiver, une classe de 4^{ème} a dû fermer car un enfant avait attrapé la COVID avec suspicion de variant. Les enfants sont rentrés chez eux en milieu de matinée et ont pu reprendre les cours en distanciel dès la première heure de l'après-midi.

Depuis lundi 1^{er} mars, le protocole a évolué. Il faut maintenant trois cas d'un même variant pour fermer une classe mais un seul cas du variant brésilien. Ainsi lorsqu'un enfant est testé pour suspicion de COVID, il est vivement conseillé en cas de positivité de demander une recherche de variant. Sans cette demande, qui ne nécessite pas de prescription, le laboratoire n'effectuera pas cette recherche.

Si au sein d'une famille, un membre est positif, les autres membres sont cas contacts. Si un enfant est positif, la famille doit déclarer à l'assurance maladie ses cas contacts. Les cas contacts doivent rester isolés pendant 7 jours puis faire un test. Le cas positif doit s'isoler pendant 10 jours puis refaire un test.

- Cantine et Covid

Lorsqu'un enfant est déclaré COVID +, à la cantine, ses cas contacts sont les enfants situés juste à ses côtés et en face de lui. Un parent peut estimer que son enfant est cas contact si l'enfant a déjeuné à la même table mais il doit en informer Mme Saada.

Si un enfant est malade, les parents doivent envoyer un email à :

absence.4.3@saintmicheldepicpus.fr

Il est conseillé d'indiquer dans le message d'absence si l'enfant a des symptômes de la covid pour permettre à l'Établissement de prendre les dispositions nécessaires.

- Remplacement en cas d'absence d'enseignant

En cas de fermeture de classe, les enseignants, eux-mêmes cas contact ou non, assurent les cours à distance via les ENI. Des emplois du temps aménagés spécialement sont prêts pour cette éventualité.

Si un enseignant est cas contact seul et la classe présente dans l'établissement, SMP s'organise au cas par cas car il faut allumer l'ENI pour que les élèves suivent le cours mais il faut également un surveillant disponible pour surveiller la classe ce qui n'est pas toujours possible.

En cette période de COVID, les règles de remplacement des professeurs restent les mêmes. L'établissement peut faire une demande de remplacement après plus de 15 jours d'absence d'un enseignant. Toutefois, SMP essaie dans la mesure du possible de combler ces heures d'absences avec d'autres cours et d'autres professeurs en aménageant l'emploi du temps des élèves. Tout est préparé par M. Duval afin que les enfants aient toujours une occupation pendant les heures de cours.

En cas d'absence prévisible, comme les conseils de classe, M. Duval essaie d'aménager l'emploi du temps des enfants afin qu'ils restent occupés.

Les parents demandent que parents et enfants soient prévenus de l'absence d'un professeur même si l'emploi du temps n'est pas modifié afin d'éviter aux élèves d'amener le matériel de la matière concernée (allègement du cartable).

Mme Saada rappelle que le compte parent d'Ecole Directe donne accès aux informations envoyées aux parents et aux contenus des comptes de leurs enfants.

- Récupération des cours

Un élève absent (par ex confiné car il est malade ou cas contact), peut récupérer les cours via son binôme, les 2 délégués ou les 2 délégués suppléants. A son retour, il doit passer voir Mme Saada pour faire un point sur la récupération de ses cours. A ce stade, tous les élèves absents ont récupéré leurs cours soit par les binômes, soit par les délégués. Certains enfants se plaignent en remontant que certains binômes ne sont pas fiables, qu'ils sont également absents ou que leur écriture est illisible. Tout est mis en place pour faciliter la récupération des cours. L'établissement a même autorisé les délégués et sous délégués à sortir leur portable en classe pour prendre des photos des cours.

L'APEL demande si les professeurs peuvent mettre les cours sur Ecole Directe pour faciliter leur accès pour les absents. Mme Saada nous informe que certains professeurs craignent que les enfants ne se reposent sur ces écrits, et ne soient pas assez attentifs en classe.

2/ Point scolarité 2^{ème} trimestre de 4^{ème}

- Travail et programmes

Les conseils de classe du 2^{ème} trimestre débutent dans deux semaines. Ils devraient se tenir en présentiel avec un seul parent correspondant.

Mme Saada rappelle que les enfants du collège de Saint-Michel de Picpus sont inscrits pour les années collège uniquement. Il n'y a pas d'inscription automatique au lycée. Des points sur les enfants en difficulté ont déjà été fait dans la division et les parents concernés informés

Au 3^{ème} trimestre, des réunions au BDIO auront lieu pour aider les enfants dans leur orientation/métiers/parcours scolaire.

Si des enfants ont plus de difficultés en Mathématiques lors du second trimestre de 4^{ème}, ce n'est pas inquiétant. Ils apprennent de nouvelles notions et en général, leurs résultats remontent au 3^{ème} trimestre.

- Option en classe de 3^{ème}

Au mois de mai, les latinistes pourront choisir s'ils souhaitent basculer vers le Grec ou garder le Latin. Il n'est pas possible d'arrêter le latin en cours de scolarité du collège, sauf en 3^{ème} à condition de choisir une nouvelle option, le Grec ou, à titre exceptionnel, en cas de grosses difficultés scolaires. De

nouveaux élèves n'ayant pas pris l'option Latin pourront choisir de prendre le Grec en 3^{ème}. Toutefois, l'établissement ne proposant que 34 places en Grec, un choix sera fait en fonction de la demande. Il n'est pas possible de cumuler le Grec et le Latin.

Au mois de mai également, Mme Minetti fera une présentation sur le High Bac (Bac américain pouvant se préparer en parallèle du Bac français)

M. Guimard, REP des 3^{ème} assistera à la prochaine réunion trimestrielle pour présenter l'année de 3^{ème}.

- Fonctionnement des différents conseils éducatifs à Saint-michel

Il existe trois types de conseils : le conseil éducatif, le conseil de remédiation et le conseil de discipline. Vous trouverez les détails de chacun des conseils page 13 et 14 du règlement intérieur de Saint-Michel de Picpus.

Le conseil éducatif

Il s'agit d'une réunion avec Mme Saada, le professeur principal et l'élève lorsqu'il y a un premier manquement au règlement intérieur. Les parents en sont informés et peuvent y assister. Ce conseil n'apparaît dans le dossier scolaire de l'enfant.

Le conseil de remédiation

L'établissement organise un conseil de remédiation en cas de manquement au règlement lié à un problème de discipline, et lorsqu'il y a récidive. Mme Delahaie, Mme Saada, l'Apel, les parents de l'élève et l'élève sont convoqués à ce conseil. Il est donné à l'élève un avertissement oral le prévenant qu'un autre manquement le mènera directement au conseil de discipline. Ce conseil n'apparaît dans le dossier scolaire de l'enfant.

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline s'impose en cas de manquement grave au règlement intérieur. Mme Courtoux-Escolle, Mme Delahaie, Mme Saada, l'Apel, les parents de l'élève, des enseignants de l'élève ainsi que d'autres enseignants et l'élève assistent à ce conseil. Le conseil de discipline peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Mme Saada indique que la promotion de 4^{ème} de cette année est une promotion tout à fait standard. Il aura bien-sûr manqué le voyage à Rome ainsi que la fin de l'année de 5^{ème} en présentiel.

3/ Divers

- Cantine

De façon générale, les demi-pensionnaires sont autorisés à sortir pour le déjeuner avec un mot jaune signé par les parents.

Cas particuliers des demi-journées d'EPS libérées le mardi en prévision des journées nautiques :

Lors de la suppression de la dernière séance d'EPS par l'établissement afin de garder ses heures pour les journées nautiques de fin d'année, 200 enfants de la division ne sont pas allés à la cantine et 200 repas ont été jetés. Pour cette raison, il a été décidé que les enfants terminant à 10h30 seraient autorisés à sortir et que ceux finissant à 11h30 seront également autorisés à sortir avec un mot jaune à condition que ce mot jaune soit remis à Mme Saada 4 à 5 jours avant la date de sortie. L'établissement pourra ainsi s'organiser avec le prestataire pour éviter le gâchis de nourriture. Les enfants ou parents qui oublieraient de prévenir l'établissement dans ce délai ne seront pas autorisés à sortir avant le déjeuner.

- Toilettes

La Direction est bien consciente des soucis que rencontrent les élèves pour les toilettes.

L'établissement réfléchit à la construction de nouvelles toilettes en bas car leur nombre est insuffisant.

Mme Saada indique que les verrous des toilettes des filles sont changés à chaque vacances scolaires, plusieurs fois par an, mais ils sont systématiquement recassés. Pour cette raison, les filles peuvent utiliser les toilettes de leur étage depuis la rentrée.

Les toilettes des garçons sont insalubres car les élèves les salissent. Le ménage est fait le vendredi soir. Malgré les activités du week-end, elles restent propres jusqu'au dimanche soir et sont à nouveau sales dès le lundi midi. Manifestement, certains élèves s'amuse à les salir mais il n'est pas possible de les identifier.

- Manuels scolaires

Les manuels d'Anglais et de Russe manquants en début d'année sont tous arrivés depuis bien longtemps et sont à disposition à la Vie Scolaire. M. Vachette a collé plusieurs affichettes pour prévenir les enfants. Les élèves concernés sont priés de se manifester auprès de la Vie Scolaire.

- Enseignants

En cas de souci particulier dans une matière, les parents sont encouragés à prendre rendez-vous en présentiel, par téléphone ou en visio avec le professeur concerné. Tout est possible, même en cette période de covid. Les parents peuvent prendre rendez-vous via le carnet de correspondance.

Vos parents coordonnateurs de l'Apel en 4^{ème},

Servanne JOURDY et Florence GRABOIS

coordonnateur4eme.apelsmp@gmail.com

www.apelsmp.fr